Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 039-200072056-20261026-DECISION2026_12-AR

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉCISION N°2026-12

Objet : Réalisation d'un emprunt de 700 000 € pour le financement de la maison de santé de la Communauté de Communes Porte du Jura située à Saint-Amour.

La Présidente de la Communauté de Communes Porte du Jura

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026-55 en date du 29 avril 2026, portant les délégations de compétences du Conseil Communautaire à la Présidente, pour la durée de son mandat ;

VU le budget principal 2026 et son besoin de financement pour la réalisation des investissements de réhabilitation de la maison de santé située à Saint-Amour ;

VU la proposition de la Banque des Territoires ;

DÉCIDE

Article 1 : de contracter auprès de la Banque des Territoire un emprunt dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Montant : 700 000 €

Ligne du Prêt : Cohésion sociale

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée : 25 ans

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Amortissement : Déduit

Commission d'instruction : 420 € (0,06% du montant du prêt)

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Remboursement anticipé : indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Article 2 : de signer tous les documents s'y rapportant.

Fait à Beaufort-Orbagna
Le 26 octobre 2026,

Valérie VAUCHER,
La Présidente,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

La présente décision peut faire l'objet, par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la CCPJ ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage ou de la publication de la présente décision.